

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 19/07/2024 - 19541 - 2014 B 04899 - 808 502 686 - A.F.S.

Stéphane D'OLIVEIRA

Commissaire aux Comptes

“Sécuriser et créer la confiance”

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL AFS EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Stéphane D'OLIVEIRA

inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC Grande Aquitaine

159 Avenue de la Marne - 33700 Mérignac - Tel. 0556526434

N° SIRET - 492 089 313 000 34

Stéphane D'OLIVEIRA

Commissaire aux Comptes

“Sécuriser et créer la confiance”

Aux associés de la SAS AFS,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société AFS,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés,
- de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation,
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de ma part les observations suivantes :

- le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est élevé à 36 260 euros portant les capitaux propres à la somme de 320 965 euros. Le PV d'agoa du 28 mai 2024 ne mentionne aucune distribution de dividendes.
- Les informations sur la société ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité qui puisse diminuer significativement la situation nette de l'entreprise.

Sur la base de mes travaux, j'atteste nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres de la société AFS est au moins égal au montant du capital social.

A Mérignac,
Le 12 juillet 2024

Stéphane D'OLIVEIRA
Commissaire à la Transformation



Stéphane D'OLIVEIRA
inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC Grande Aquitaine
159 Avenue de la Marne - 33700 Mérignac - Tel. 0556526434
N° SIRET - 492 089 313 000 34